

CARPORT SOLAIRE ELIO



Cerland

ENJOY YOUR GARDEN FOREVER

ELECTRIQUE

Est-ce qu'il faut une prise en particulier pour les panneaux solaires ? Et à proximité ?

Vous devez raccorder le coffret électrique fourni avec le carport à votre tableau électrique général.

La distance de câble linéaire entre les 2 coffrets est de 3m maximum.

Comment relier les panneaux à mon domicile ?

Ils sont reliés grâce à un câble électrique AC (R2VU1000) jusqu'au compteur du carport fourni.

Il vous faudra relier le coffret électrique du carport à votre tableau général à l'aide d'un câble de 3m linéaire max. Nous conseillons de faire appel à un électricien pour s'assurer que ce raccord soit bien fait.

ELECTRIQUE

Comment est stockée l'électricité ? Comment puis-je l'utiliser ?

L'électricité n'est pas stockée, elle est réinjectée directement dans le circuit de votre maison pour ses besoins en consommation. Vous pourrez visualiser en temps réel la production d'électricité grâce à votre application mobile dédiée.

Comment relier les panneaux au réseau ?

Les panneaux sont branchés sur des onduleurs directement sur votre carport et l'électricité circule ensuite en courant alternatif vers le tableau.

Quelle énergie vais-je pouvoir récupérer ?

La totalité de l'énergie produite si la maison en nécessite le besoin.

ELECTRIQUE

Faut-il prévoir un enfouissement des câbles électriques ?

Pas forcément, cela dépendra du positionnement de votre carport et de votre tableau général. Si le carport est accolé à la maison alors, il suffira de longer le mur et percer pour passer le câble à proximité de votre tableau électrique. Cependant, nous vous recommandons fortement de gainer les câbles entre votre carport et votre maison afin de les protéger.

Est-ce que le kit solaire comprend des onduleurs ? Si oui, lesquels ?

Oui, tout est fourni, les onduleurs sont des modèles DS3 de APsystems et conforme à la réglementation française.

ELECTRIQUE

**L'électricité doit-elle toujours repasser par la maison ?
Même avec une borne électrique de recharge de voiture ?**

C'est toujours le cas d'une installation photovoltaïque, notamment afin de pouvoir traquer la quantité d'énergie produite et consommée.

**Puis-je m'en servir pour alimenter ma voiture électrique ?
Est-ce suffisant ?**

L'électricité produite alimentera les demandes de toute la maison, y compris celle de votre véhicule électrique. S'il est branché et que votre installation est en phase de production, ce sera injecté dans votre véhicule.

ELECTRIQUE

S'il y a une coupure de courant (volontaire ou non) mais que les panneaux produisent, y a-t-il un risque si intervention sur l'installation électrique de la maison ? (continue l'alimentation)

Non, le tableau général disjoncte en premier donc pas de production.

**Peut-on utiliser la ressource pour plusieurs circuits électriques ?
(intérieur, extérieur, uniquement électroménager...)**

La production photovoltaïque distribue l'intégralité de votre maison.

ELECTRIQUE

Faut-il un emplacement de disjoncteur dédié ?

Lier le tableau de votre carport à celui de votre maison avec un cable de maximum 3m linéaire comme recommandé permet de ne pas utiliser de disjoncteur, si le câble fait plus de 3m, le raccordement n'est pas fait selon nos recommandations et vous aurez besoin d'un disjoncteur.

ENTRETIEN

Y a-t-il un entretien particulier à effectuer sur les panneaux ?

La saleté qui s'accumule sur les panneaux fait diminuer leur performance, nous recommandons donc un jet d'eau doux (attention au karcher : la pression détruit les cellules PV)

Y a-t-il une maintenance à prévoir sur l'installation ?

Non, pas de maintenance à prévoir.

Peut-on remplacer les panneaux individuellement ? Est-ce simple ? Dois-je demander à un professionnel ou puis-je le faire moi-même ?

Oui, il est possible de les changer individuellement, soi-même. Mais nous conseillons de reprendre les mêmes panneaux pour la compatibilité onduleur. Vous pouvez également utiliser le carport simple sans les panneaux si casse de panneaux ou changement d'envie.

INSTALLATION

Quelle exposition est préconisée pour l'installation d'un carport solaire ?

Triple exposition >> Sud / Sud Est / Sud Ouest

Faut-il les compétences d'un électricien pour le montage panneaux ?

Non, pas besoin pour le montage des panneaux mais vous devez appeler un professionnel pour le raccordement à votre tableau général.

Le montage est-il simple ? Avez vous une vidéo explicative ?

Le montage de la partie solaire est disponible sur notre chaîne youtube.

INSTALLATION

Peut-il être disposé à n'importe quel endroit ? Collé à une façade, proche d'arbres...

Selon l'installation, l'exposition sera modifiée, donc cela influera sur les performances énergétiques.

Nous recommandons donc (si possible) une orientation Sud / Sud-est / Sud-ouest en évitant les effets d'ombrages (arbres, immeubles...)

Puis-je acheter des panneaux en plus ?

L'installation que nous vous fournissons est prévue pour 2kWc. Vous pouvez ajouter un autre système indépendant, mais il ne pourra pas être relié au nôtre.

INSTALLATION

Puis-je combiner ces panneaux avec une installation existante ?

Le système que nous fournissons est indépendant, il peut être ajouté au tableau général.

Quelle est la plus grande puissance de panneau disponible sur le marché ?

La technologie évolue régulièrement. On retrouve en 2023 des panneaux de 375 à 500 Wc sur le marché résidentiel.

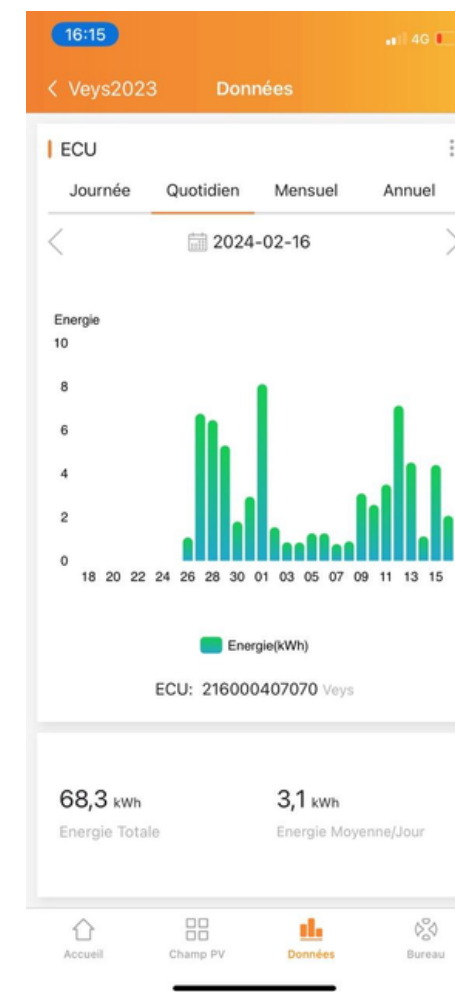
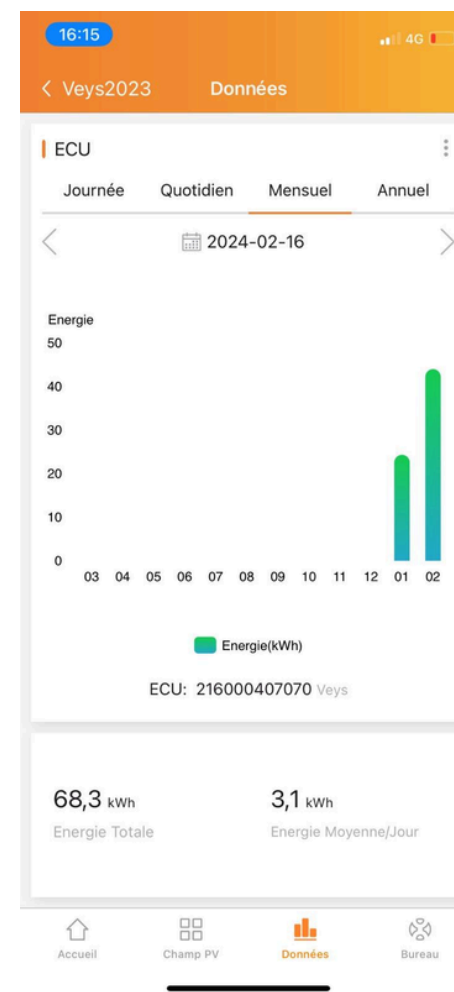
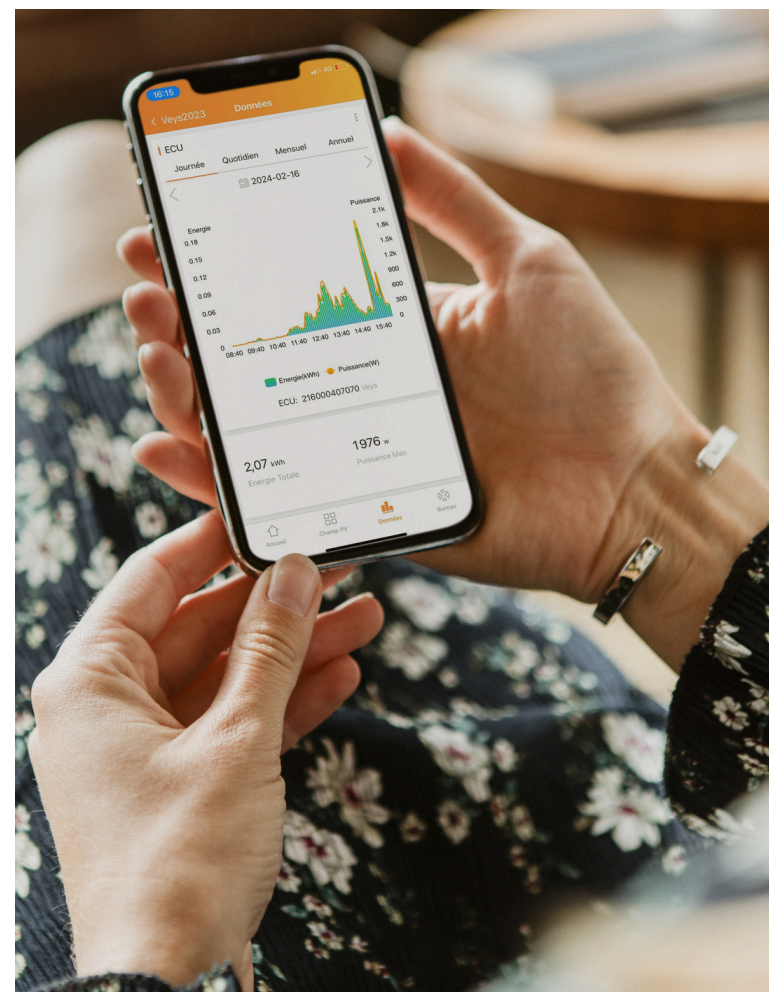
Y a-t-il une possibilité de branchement plug & play ?

Non, La solution que nous proposons se branche directement sur votre tableau électrique général.

INSTALLATION

Existe-t-il une application de suivie ?

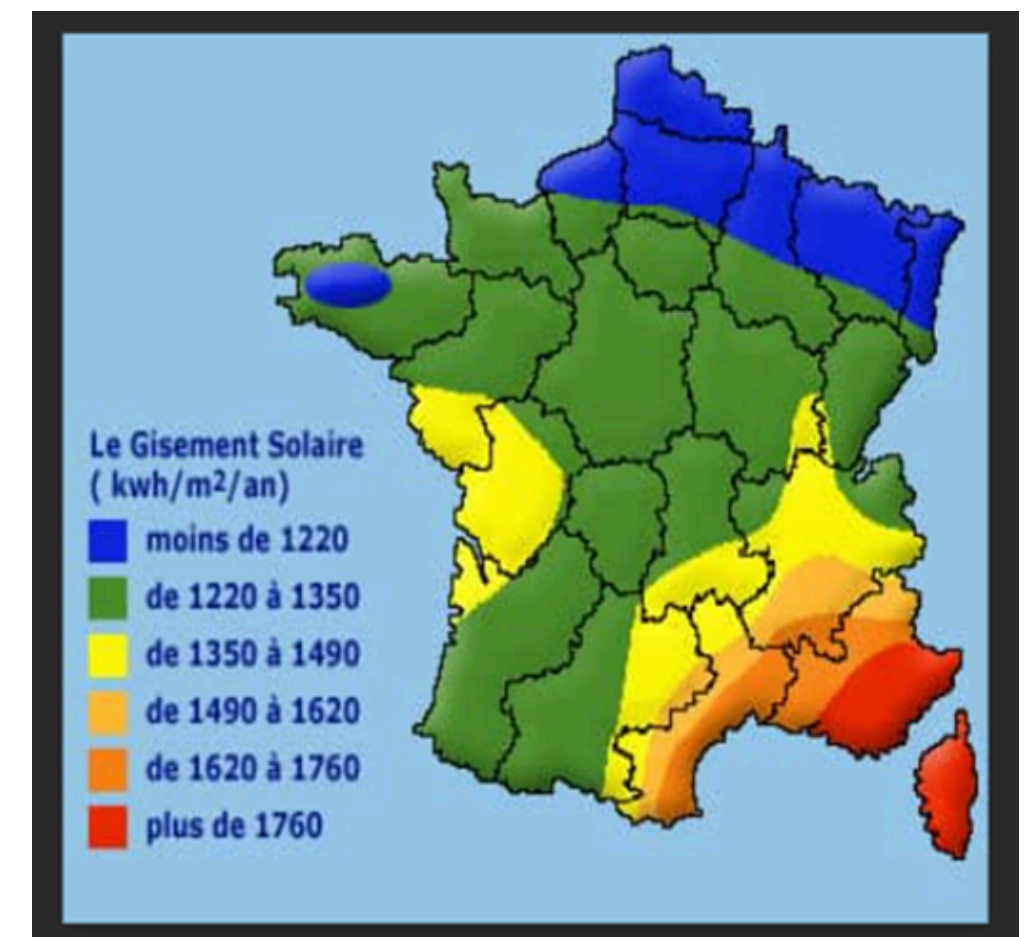
Oui, une application de suivi est disponible pour le carport, le nom est EMA APP



PERFORMANCES

**Est-ce que ma région est suffisante pour avoir ce type de dispositif
(niveau exposition) ?**

Le solaire est valable partout en France.
Les productions diffèrent d'un lieu à l'autre.



PERFORMANCES

Si l'exposition est différente de celle recommandée, est-ce qu'il y a un intérêt quand même ?

Oui l'intérêt est toujours là, mais il y aura une diminution des performances (voir tableau).

**Comment puis-je utiliser le surplus de production ?
Comment optimiser mon installation ?**

La consommation est directe, le surplus éventuel est renvoyé dans le réseau.

GARANTIE

Combien de temps sont garantis les panneaux ?

Quelle durabilité pour les panneaux ?

10 ans garantie.

Rails : d'autres largeurs sont-elles disponibles ? Est-il possible d'en avoir un morceau avec fixation sur le côté (non montée sur le toit) ?

Ou autre système de fixation ?

Existe en autre longueur, mais plus difficile à monter...

GARANTIE

Avec les intempéries de plus en plus intenses, est-ce que les panneaux sont résistants ? Faut-il les protéger ?

Non, pas de protection spécifique, un parafoudre est intégré dans le coffret pour protéger les équipements.

Les panneaux sont faits pour résister aux intempéries et la structure étudiée pour résister au vent. Pour autant, si vos panneaux sont endommagés par un incident climatique avéré, alors votre contrat d'assurance prendra en charge grâce à la garantie tempête, d'où la nécessité de le déclarer.

ASSURANCE

Dois-je m'assurer contre un risque incendie ?

Le plus souvent, vos panneaux solaires sont déjà couverts par votre assurance habitation. Dans cette situation, vous serez alors protégés pour les différents sinistres garantis dans les conditions et limites du contrat souscrit (incendie, vandalisme, catastrophe naturelle, etc.). Il vous faut simplement le déclarer en complémentaire auprès de votre assureur comme votre carport. Il peut entraîner parfois une légère augmentation de votre contrat d'assurance. Cela dépend de votre contrat assurance habitation.

Le carport peut-il ou doit-il être assuré ?

Une déclaration simple dans son contrat d'habitation classique. Pas de condition particulière. Selon l'assureur, votre contrat peut varier de quelques euros.

REGLEMENTATIONS

Est-ce autorisé par la réglementation urbaine de ma ville ?

Si les panneaux sont posés à plus d'1,8 m, il y a une nécessité de faire une DP en mairie.

Dois-je faire une déclaration en mairie concernant les panneaux solaires sur mon carport ?

Comme pour votre carport, vous devrez faire une demande préalable de travaux.

Est-ce soumis à une réglementation ou une taxe ?

Oui, nos panneaux et onduleurs respectent toutes les réglementations françaises. Non, pas de taxe.

Un certificat de conformité est-il nécessaire que pour les onduleurs ?

Oui, car il est demandé par Enedis.

REGLEMENTATIONS

Devons-nous déclarer un carport "simple", juste le système solaire ou les deux ?

La déclaration des deux se fait en même temps, vous devrez simplement indiquer dans la DP la création d'un carport solaire.

**Quelle législation sur le sujet ?
Quelles obligations sur l'installation électrique ?**

Le système DOIT être installé selon la norme NF15/100.

Existe-t-il des aides/subventions à l'installation ?

Oui, si vous le faites installer par un installateur agréé pV RGE.

Dois-je solliciter les bâtiments de France pour installer ce carport ?

Non (voir process).

MERCI